



MUNICIPALITE
Législature 2016-2021

PREAVIS MUNICIPAL 11/2017

concernant une demande d'autorisation de dépassement du budget 2017 pour soutenir la télévision régionale *Nyon Région Télévision* (NRTV) à hauteur de CHF 25'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Créée il y a une dizaine d'années par le Têlêréseau de la région nyonnaise (TRN) et par la Société électrique intercommunale de la Côté (SEIC), notre télévision régionale *Nyon Région Télévision* (NRTV) a trouvé sa place dans le quotidien médiatique des habitants du District. Et ce, notamment, depuis son apparition dans l'offre d'autres opérateurs que Net+ (précédemment TRN) permettant à un plus large public de profiter des programmes proposés par NRTV. Mais aussi grâce à une visibilité et une accessibilité accrue sur Internet.

Notre télévision régionale se veut complémentaire à l'offre de la RTS, de *La Télé* et de *Léman bleu*. Depuis ses débuts, NRTV est au bénéfice d'une autorisation de diffusion uniquement, et pas d'une concession, octroyée par l'Office fédéral de la communication (OFCOM) : en cela, elle a le même statut que les autres télévisions régionales de même audience. Ce statut les prive d'une quote-part de la redevance fédérale mais elles ont plus de liberté car elles n'ont pas à répondre à un cahier des charges lié à la redevance fédérale.

Aujourd'hui, force est de constater que notre télévision régionale s'intéresse à l'ensemble des Communes de notre District dans le traitement de sujets variés – il lui a été reproché à une époque d'être trop « nyonnaise » – et que l'ensemble de nos villages et de nos villes apparaissent tant dans les reportages qu'au travers des débats proposés par NRTV.

Contexte

Nyon Région Télévision aujourd'hui

Depuis 2010, les membres de Communyon¹ travaillent sur la pérennisation de NRTV. La télévision régionale a malheureusement commencé à rencontrer des difficultés financières depuis que TRN a retiré son soutien à NRTV en 2015, situation qui oblige notre télévision régionale à faire appel aux Communes du District. Un préavis avait été refusé de peu, la même année, par les membres du Conseil intercommunal de Régionyon.

Depuis, la situation évolue : NRTV est diffusée plus largement – têlêréseaux et internet – et le nombre d'émissions a doublé puisque il existe, depuis 2016, 4 émissions hebdomadaires (*L'actu*, *Le débat*, *NRTV fait son sport* et *NRTV fait sa culture*).

¹ Communyon est une association dont le but est de contribuer à l'essor économique, culturel et artistique de la ville de Nyon et de sa région en favorisant le développement de moyens de communication et d'information attractifs, modernes et adaptés aux besoins actuels et futurs.

Comme indiqué en début de préavis, NRTV a déjà 10 ans. Mais aussi « seulement » 10 ans. Notre télévision régionale est encore jeune et il est normal qu'elle n'ait pas atteint sa vitesse de croisière : elle a dû se repositionner depuis 2 ans et doit avoir les moyens de se stabiliser, que ce soit en termes de contenus comme de sources de revenus.

Nyon Région Télévision présente la vie locale de nos Communes sur des sujets qui intéressent nos habitants mais pas forcément la télévision généraliste RTS qui couvre un espace autrement plus grand et un public forcément plus nombreux. NRTV est un complément à notre presse papier locale, *Le Quotidien de la Côte*, et leurs collaborations, notamment à l'occasion de débats, est un réel avantage pour nos habitants et pour le débat démocratique de notre région.

En octobre 2017, ce sont 24 Communes du District qui soutiennent NRTV : Arnex-sur-Nyon, Bassins, Begnins, *Bogis-Bossey*, Bursinel, Chéserex, *Coppet*, Crassier, Dully, *Founex*, Genolier, Gingins, Gland, Le Vaud, Luins, *Mies*, Mont-sur-Rolle, Nyon, Prangins, Saint-Cergue, Saint-George, *Tannay*, Tartegnin et Trélex².

La Municipalité, qui a suivi depuis 2015 l'évolution de notre télévision locale, souhaite désormais que Commugny soutienne elle aussi NRTV. Raison pour laquelle elle présente ce préavis pour une demande d'autorisation de dépassement du budget 2017.

Aperçu du bilan et des comptes 2016

ASSOCIATION COMMUNYON - NYON COMPTE D'EXPLOITATION 2016		ASSOCIATION COMMUNYON - NYON COMPTE DE PERTES ET PROFITS 2016	
Chiffres d'affaires		Bénéfice brut (Perte brute)	52 638
Recettes Canal Saturne	0		
Recettes publicité	68 474	Frais d'administration	
Commission sur recettes publicité	0	Honoraires tiers	6 100
Soutien Conseil Régional	10 000	Frais de télécommunications	5 845
Soutien Communes	539 839	Site internet	3 042
Recettes prestations	8 500	Assurances commerciales	269
Recettes dons	14 050	Loyer studio / entretien	-15 200
Cotisations des membres	3 400		-57
Dissolution prov. Produits exceptionnels	0		
		Frais de clientèle	
Total du chiffre d'affaires	644 263	Télé réseau Région Nyon, abt	110
		Promotion / représentation	10 791
Frais d'exploitation		Publication / documentation	4 111
ORCA Production - RYTZ	0		-15 012
ORCA Production - Prest. compl. exceptionnelles	0		
PROTV Ventures SA / Mediago	567 112	Charges financières	
Redevances, droit d'auteur	5 503	Intérêts et frais bancaires	83
Frais prestations	750	TVA à charges - REDIP	37 256
Total frais d'exploitation	573 365		-37 339
		TOTAL DES CHARGES	-52 408
Amortissements			
Amortissement matériel technique	18 259	Couverture déficit	
Total amortissements	18 259		
Bénéfice brut (Perte brute)	52 638	BENEFICE / (PERTE) NET	230

Pérennisation de NRTV

La question du changement de statut de NRTV par rapport à l'OFCOM peut potentiellement se poser, sur les moyen et long termes. Obtenir un pourcentage de l'enveloppe fédérale des

² Pour rappel, Bassins et Bogis-Bossey, comme Commugny, ne font pas partie du Conseil régional. En italique, des Communes de Terre-Sainte.

redevances radio-tv et pouvoir accéder au marché de la publicité de manière plus importante ne serait pas négligeable. Mais il est aujourd'hui prématuré de demander à NRTV de faire les démarches auprès de l'OFCOM, les Suisses ayant à se prononcer prochainement sur l'initiative « No Billag » lors de la votation de mars 2018.

Les médias sont essentiels à la vie de nos démocraties. Malheureusement, on le voit depuis plusieurs années, une partie de ces médias – notamment la presse – sont malmenés, quand ils ne disparaissent pas tout simplement du paysage, parfois brutalement. Concernant NRTV, le choix de maintenir ce média est philosophique et surtout politique : en effet, le modèle d'affaires qui permettra à court et moyen terme de maintenir notre télévision régionale implique que les collectivités publiques contribuent à financer son budget à hauteur d'environ CHF 600'000.- par an, pour l'ensemble du District.

Si le Conseil communal accepte de soutenir NRTV en 2017, nous demanderons à Commugny de faire un point de situation au printemps 2018. En fonction des projets de NRTV pour 2018 et les années suivantes, la Municipalité pourrait alors revenir devant le Conseil communal afin de demander de mettre au budget de fonctionnement un montant annuel permettant de soutenir Nyon Région Télévision de manière pérenne.

Conclusion

La proposition de la Municipalité, aujourd'hui, est un subventionnement ponctuel pour 2017 uniquement. Le montant de CHF 25'000.- correspond à environ CHF 10.-/habitant (non compris les Internationaux).

Financement et amortissement

Ce dépassement sera financé par la trésorerie courante. La charge correspondante sera imputée sur le compte de fonctionnement no 110.3650 / Aides, dons et participations.

Il n'y aura pas d'amortissement puisqu'il ne s'agit pas d'un investissement, au sens du cadre légal vaudois, mais d'une augmentation des dépenses de fonctionnement.

Décision

En conséquence, la Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance le 23 octobre 2017, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal 11/2017,
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
Entendu le rapport de la Commission ad hoc,

Décide d'accepter le préavis 11/2017 concernant une demande d'autorisation de dépassement du budget 2017 pour soutenir la télévision régionale *Nyon Région Télévision* (NRTV) à hauteur de CHF 25'000.-.

Commugny, le 23 octobre 2017

Au nom de la Municipalité

la syndique
O. Deché
la secrétaire
N. Sereno-Régis



